



L'AE-EPS est agréée par le Ministère de l'Éducation nationale au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

Agrément, paru au Bulletin officiel n° 39 du 16 novembre 2017, valable pour notre structure nationale et toutes nos associations régionales.

François Lavie
Président de l'AE-EPS¹
francois.lavie@aeps.org

Clermont-Ferrand, le 5 juin 2020

à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

Monsieur le Ministre,

Nous partageons votre point de vue lorsque, devant le Sénat, vous déclarez : « *Les deux approches – rien du tout ou l'école garderie – sont délétères pour l'idée qu'on peut se faire de l'école de la République. Il faut que les enfants soient là pour apprendre, même si c'est dans des circonstances particulières* ». Toutefois, en mesurant parfaitement la difficulté liée au contexte actuel, nous réfutons l'idée selon laquelle le dispositif « Santé, sport, culture, civisme » puisse préfigurer l'évolution de « *la place du sport et de la culture à l'école* ».

A l'école primaire, ce dispositif transitoire a une fonction occupationnelle louable pour la prise en charge de certains élèves pendant que d'autres, en effectif réduit, retrouvent le chemin des apprentissages. Mais ce dispositif de circonstance, tel qu'il est proposé n'a qu'un intérêt très limité dans ses objectifs et dans le temps. Cependant, même ponctuel, il aurait été possible de lui accorder plus d'ambition, notamment en matière d'apprentissages si les personnels de l'Éducation nationale avaient eu à le piloter, ceci permettant au dispositif de dépasser sa fonction et de l'intégrer dans un projet pédagogique. Intervenir sur un public scolaire implique la connaissance des caractéristiques des élèves ainsi que les connaissances et compétences interdisciplinaires dévolues à l'École par l'intermédiaire des programmes.

Dans le secondaire, ce dispositif est directement en concurrence avec la mise en œuvre de l'EPS puisque sur le temps scolaire et sur la même installation, il pourrait donc y avoir un enseignant d'EPS faisant son cours avec 15 élèves et un éducateur en charge d'un petit groupe ! Mais à qui sera attribuée la priorité sur les installations ? A l'EPS, discipline d'enseignement obligatoire ? Ou aux intervenants extérieurs ?

D'autre part, nous pensons qu'en aucun cas, ce dispositif ne doit être généralisé et pérennisé. Cela reviendrait, à installer l'idée que certaines disciplines comme l'EPS, s'inscrivent uniquement dans une logique occupationnelle ou récréative dans laquelle les apprentissages spécifiques et transversaux seraient totalement aléatoires. L'EPS ne doit pas être externalisée, prise en charge par des animateurs et des éducateurs non formés aux spécificités de l'école.

Mais au-delà de la fonction occupationnelle des élèves, il faut s'interroger sur les objectifs d'un tel dispositif s'il devait se poursuivre à la prochaine année scolaire. Si vous souhaitez « *développer, en lien avec les collectivités, la place du sport et de la culture à l'école* », sans doute pensez-vous que cet objectif est essentiel pour la santé physique et mentale des élèves ! Mais si tout le monde est d'accord sur cette finalité, les moyens pour y parvenir restent encore largement en débat. Car il ne suffit pas d'augmenter l'offre pour que la

¹ L'AE-EPS est une association de professionnels de l'Éducation Physique et Sportive. Elle se préoccupe de l'enseignement de l'EPS de la maternelle à l'université et concourt à la promotion et à l'évolution de la discipline. Elle rayonne à travers des actions de formation, de publications, d'expositions, de conférences, de biennales et d'échanges de portée régionale et nationale.

« consommation de sport » soit plus importante, et que, d'un coup de baguette magique un véritable habitus de pratique s'installe chez tous les jeunes.

La vraie question reste : comment pouvons-nous inciter les jeunes à avoir une pratique physique plus fréquente, régulière, et surtout durable tout au long de la vie, bref, à se construire un style de vie actif ? Selon cette perspective, les moyens à mobiliser pour y parvenir sont d'une toute autre complexité car ils renvoient à l'Education et non pas à une instruction sportive fût-elle massive et diversifiée ? Il ne s'agit pas en l'occurrence de faire faire du sport à l'école aux élèves mais bien d'utiliser ce vecteur de développement parmi d'autres pour permettre aux élèves d'accéder en citoyens lucides et responsables, autant qu'ils le souhaiteront, aux pratiques culturelles.

Seule l'EPS est à même de relever un tel défi ! Une EPS de qualité, obligatoire pour tous, ne se confond pas avec les activités physiques sportives et artistiques qu'elle fait pourtant pratiquer. Si l'on souhaite que les élèves poursuivent une pratique physique en dehors de l'école et s'y tiennent, cela nécessite de leur permettre de construire le sens de leur pratique et de leur inculquer le goût de l'effort. Il s'agit aussi et surtout de les éduquer au plaisir et à l'envie de pratiquer ainsi à la gestion de sa pratique physique, seul ou avec d'autres. C'est précisément ce que cherchent à mettre en œuvre les programmes d'EPS ! Ce ne sont pas les pratiques sportives et culturelles en tant que telles qui donneront envie à toutes et tous d'accorder plus de place au sport et à la culture dans leur vie.

Dès lors, tout affaiblissement de la discipline EPS, que ce soit sur l'utilisation des installations, sur le nombre d'heures à lui consacrer ou sur la réduction de ces ambitions serait contre-productif ! Le sport à l'école ne peut se substituer à l'EPS, il en est un complément, éventuellement un prolongement et trouve déjà sa place au sein de l'USEP et de l'UNSS.

A l'école, les objectifs de l'EPS ne peuvent se concrétiser que si la discipline est pilotée par des enseignants formés, des personnels compétents, qui savent ce qu'est un élève et cherchent à mettre en œuvre les programmes. A l'école primaire, cette nécessité d'un pilotage par le professeur des écoles n'exclut aucune piste de partenariat dès lors que l'enseignant qui connaît le mieux sa classe, ses élèves, reste maître du dispositif.

Il ne saurait être question de mettre en place un énième dispositif plus ou moins externalisé pris en charge par des personnes développant essentiellement des compétences sur une, voire plusieurs activités sportives et non formées à la prise en charge de publics scolaires. Cela ne signifie pas que nous repoussons tout dispositif par idéologie ou corporatisme. L'EPS n'est pas opposée au Sport. Nous comprenons qu'il puisse être utile de favoriser une meilleure coordination entre l'Ecole et les acteurs sportifs locaux (clubs, associations, autorités locales) mais l'enseignement de l'EPS ne doit pas en faire les frais.

Nous souhaiterions vous rencontrer, Monsieur le Ministre, afin de dissiper tout malentendu et échanger autour des trois thèmes suivants :

- la priorité des installations sportives accordée à l'EPS au motif de la prévalence des enseignements obligatoires ;
- le « devenir » de ce dispositif d'exception, à la fin de la pandémie ;
- la formation des enseignants, notamment ceux du premier degré, acteurs centraux de l'éducation physique et sportive à l'école primaire.

Dans l'attente, d'un rendez-vous, veuillez accepter Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Pour le Bureau national,
François Lavie